

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Questionnaire pour Alfortville

Introduction

Afin que les habitant.e.s d'Alfortville qui se déplacent à vélo ou souhaiteraient pouvoir le faire connaissent mieux les intentions des listes candidates aux municipales 2020, l'antenne de MDB à Alfortville a élaboré un questionnaire. Nous invitons les listes à se positionner sur les propositions d'actions ci-dessous et à lire les réponses libres du baromètre des villes cyclables pour consulter l'ensemble des remarques qui émanent des usagers.

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 :

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

Action n°2 :

Mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 3 fois par an.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°3 :

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants :

- D19, rue Charles De Gaulle
- D148, rue Emile Zola
- D138, partie haute, entre la rue des écoles et la rue Émile Zola
- Boulevard Carnot

Améliorer le revêtement de la piste des quais de Seine (D138), retirer les obstacles, aménager les intersections et créer des traversées cyclables pour rejoindre des rues perpendiculaires à la piste.

Action n°4 :

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : gares, services publics, commerces, lieux de loisirs...

Action n°5 :

Créer un réseau d'itinéraires cyclables jalonnés inter-quartiers et d'agglomération
Travailler en bonne intelligence avec les autres communes du Grand Paris Sud Est avenir et de Paris Est Marne et Bois.

Action n°6 :

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines
Équiper d'aménagements cyclables les ponts qui franchissent la Seine :

- le pont d'Ivry
- le pont du Port à l'Anglais

Équiper d'aménagements cyclables les ponts qui franchissent les voies ferrées :

- le pont Amédée Chenal,
- le pont rue Emile Zola
- le pont boulevard Gallieni.

Refaire un aménagement plus qualitatif (largeur, revêtement, ressauts, accès) sur la passerelle d'Alfortville entre Alfortville et Charenton-le-Pont

Action n°7 :

Mettre le vélo au cœur de la ville.

Afin de limiter les risques d'emportierage et d'améliorer le sentiment de sécurité des usagers du vélo, retirer une bande de stationnement, dans le sens de la circulation générale côté droit, rue Véron et rue Paul Vaillant Couturier

Connecter la piste du chemin de la déportation avec la gare de Maisons-Alfort-Alfortville côté Alfortville au Sud, avec la D6 à l'Est et avec la D19 au Nord.

Action n°8 :

Réduire les coupures urbaines, en s'appuyant sur le plan vélo du gouvernement et son fonds mobilités actives « Continuités cyclables », doté d'un budget de 50 millions d'euros en 2019.

Voir la proposition : "Créer des connexions avec les communes voisines"

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous**Action n°9 :**

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Action n°10 :

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité.

Action n°11 :

Transformer en zone piétonne

- la place François Mitterrand
- le quai d'Alfortville (bords de Marne)
- la rue Jules Cuillerier.

Action n°12 :

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Action n°13 :

Mener une réflexion sur la place du stationnement

Offrir une largeur de trottoir confortable pour l'accessibilité PMR et ne plus matérialiser de places de stationnement automobile à cheval sur les trottoirs.

Action n°14 :

Étendre la zone de stationnement payant à l'intégralité de la commune, au samedi et aux 2 roues motorisés. pour donner un avantage comparatif aux autres modes de déplacement.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo**Action n°15 :**

Offrir du stationnement vélo sécurisé et augmenter, en complément du parking Veligo fermé, du stationnement courte durée abrité à la gare de Maisons-Alfort Alfortville côté Alfortville., en profitant du programme Alvéole de la FUB.

Action n°16 :

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces.

Installer aussi des bornes avec outils de réparation et de gonflage.

Action n°17 :

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité.

Action n°18 :

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Action n°19 :

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

Action n°20 :

Imposer des normes minimales de stationnement vélo ambitieuses dans toutes les nouvelles constructions lors de la modification ou révision du PLU.

Action n°21 :

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

Les associations vélo aident à l'animation de la politique vélo, il est donc important de les soutenir.

Action n°22 :

Créer une maison du vélo accueillant les acteurs associatifs vélo et donnant une visibilité à la politique cyclable de la ville.

Promouvoir une culture vélo**Action n°23 :**

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Alfortville devrait se fixer pour objectif que la ville soit aménagée de sorte qu'un enfant de 10 ans puisse se déplacer à vélo de manière autonome.

Action n°24 :

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Action n°25 :

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

Action n°26 :

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable.

Action n°27 :

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.